

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1

La société SAFI, Salons Français et Internationaux, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 518.080 Euros, ayant son siège 8 rue Chaptal 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 424 129, organise du 06/06/2018 au 02/07/2018 un tirage au sort dont les modalités sont détaillées dans le présent règlement (ci-après les « **Tirage au sort** »).

Les informations concernant ces tirages au sort sont également accessibles à l'ensemble des participants, sur les pages <https://mom.maison-objet.com/fr/landing-creation/> / <https://mom.maison-objet.com/en/landing-creation/> / <https://mom.maison-objet.com/en/landing-te/> / <https://mom.maison-objet.com/fr/landing-te>

Article 2

Critères d'éligibilité : la participation au Tirage au sort est ouverte à toute personne majeure et réservée aux professionnels (prescripteur et distributeur) s'étant créé un compte MOM entre le 06/06/2018 et le 02/07/2018

Sont exclus dudit Tirage au sort les mandataires sociaux, les salariés et les prestataires de SAFI ou de l'une de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille.

La participation au Tirage au sort implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

Une seule participation par personne et par jour est admise, sous peine de nullité de ladite participation. Les Participants ne peuvent en aucun cas participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.

Toute participation au Tirage au sort sous toute autre forme que celle indiquée à l'article 3 du présent règlement, de même que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en considération et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement.

Article 3

Les modalités de participation sont les suivantes :

- La participation se fait uniquement via les pages de création de compte MOM, et est réservée aux Participants répondant aux Critères d'éligibilité tels que définis à l'article 2 du présent Règlement.
- Un tirage au sort aura lieu le 03/07/2018 dans les locaux de SAFI situés 8 rue Chaptal à Paris 9^{ème} en présence de Sinziana Marian, Directrice des activités digitales.
- Le gagnant du tirage au sort sera contacté par email.

Article 4

Le Gagnant recevra une table repas LA FIBULE d'une valeur de 1020€.

Le lot susvisé ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière, ni aucun échange contre un autre objet ou service.

SAFI se réserve la possibilité en cas de force majeure, ou pour une cause indépendante de sa volonté, de remplacer le lot par un autre lot équivalent et de valeur équivalente.

Le Gagnant sera identifié par le formulaire de création de compte qu'il aura rempli ; il sera contacté par email. Le Gagnant devra confirmer l'acceptation du lot dans les 2 semaines à compter de la réception de l'e-mail l'informant de la dotation. Le lot non réclamé dans ce délai sera considéré comme restant la propriété de SAFI.

Le lot sera envoyé par voie postale aux frais de SAFI.

SAFI se réserve le droit de vérifier l'identité du Gagnant.

La responsabilité de SAFI ne peut être engagée pour tout incident survenu dans l'acheminement de la dotation. SAFI n'endosse aucune responsabilité contractuelle ou de quelque autre nature que ce soit, pour tous les incidents, accidents ou autres désagréments qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou fait de son utilisation. De convention expresse, SAFI ne sera qualifiée ni de fournisseur, ni de vendeur ou de distributeur de ladite dotation.

Le lot ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à SAFI.

Article 5

Par la seule acceptation du lot, le gagnant autorise SAFI, pour toute opération ayant pour objet de promouvoir le résultat du Tirage au sort, à faire état de son identité, de ses titres et qualités.

Article 6

SAFI se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent jeu concours, sans dommage pour les participants. La responsabilité de SAFI ne pourra être engagée de ce fait à quelque titre que ce soit.

La participation au présent jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 7

La responsabilité de SAFI ne saurait être engagée en cas d'indisponibilité du site internet, de dysfonctionnements du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu concours, l'émission, la réception ou la prise en compte des participations au concours, de même et sans que cette liste soit exhaustive, en cas de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu concours ou ayant endommagé le système d'un participant, dysfonctionnements dus à des actes de malveillances externes.

En outre, la responsabilité de SAFI ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte de courrier électronique.

En aucun cas SAFI ne saurait être tenue responsable de la perte ou de la détérioration des données des utilisateurs ou d'un quelconque préjudice direct ou indirect de toute nature (matérielle, immatérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au jeu concours. La participation au jeu concours vaut acceptation de cette condition.

Aucune réclamation ne sera acceptée par SAFI du chef du présent article.

Article 8

Les données personnelles fournies par le participant à SAFI sont nécessaires à la gestion et au suivi de sa participation au jeu concours.

Ces données sont traitées conformément aux Principes de confidentialité accessibles sur le site internet maison&objet.

Conformément au Règlement Européen pour la protection des données personnelles (UE)2016/679 – RGPD-, le participant bénéficie d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en contactant SAFI / jeu concours La Fibule Service Digital 8 rue Chaptal 75009 Paris - France.

Le Participant peut également pour des motifs légitimes s'opposer au traitement des données le concernant.

Article 9 : Litiges

**LE PRESENT REGLEMENT EST SOUMIS A LA LOI FRANÇAISE ET SERA INTERPRETE SELON LA LOI FRANÇAISE.
TOUT DIFFERENT QUANT A SON INTERPRETATION OU SON EXECUTION RELEVRA DU TRIBUNAL COMPETENT DE
PARIS, EN CAS D'ECHEC D'UNE CONCILIATION PREALABLE AVEC SAFI.**

* * *